



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2015

**DELIBERATION N° 2015/12/215 : EXERCICE 2016 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORTS
M43**

L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2015.

Présents Titulaires : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Jean-Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Annie GUILLOT, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Nadia CHEKLIT à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Jean-François GARRIGUES à Christian PEREZ, Aline HUARD à Aline CASTILLO, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian MOULIS à Paul GRAND, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Pauline BLANC, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Francis LABRUYERE, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis LABRUYERE

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des transports s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 5 419 800 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

Section de Fonctionnement :

Le budget retrace essentiellement en dépenses la contribution forfaitaire de base actualisée d'un montant de 4 835 000 €, conformément à la Délégation de Service Public passée avec la SEMTM et à ses avenants.

Il est inscrit également des compensations tarifaires à hauteur de 512 000 €.

Le budget s'équilibre essentiellement en recettes par le versement transport, la DGD transports et la participation du budget principal, dont les montants respectifs sont les suivants :

Versement Transport : 3 700 000 €

DGD Transports : 640 000 €

Participation d'équilibre du budget principal GMCA à hauteur de 1 079 800 €.

BUDGET PRIMITIF 2016

FI	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 800	73	IMPOTS ET TAXES	3 700 000
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 719 800
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 377 000			
		66	CHARGES FINANCIERES	5 000			
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		5 419 800	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		5 419 800
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		5 419 800	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		5 419 800		

INV	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0
-----	--------------------------------------	----------	--------------------------------------	----------

TOTAL DEPENSES	5 419 800	TOTAL RECETTES	5 419 800
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe des transports 2016, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 8 décembre 2015, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe des transports 2016, tel que présenté ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe des transports 2016, tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 DEC. 2015

De sa publication le :

22 DEC. 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 décembre 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

